

Focus : La gestion du CITIS et de la rechute

Ouvert à l'agent dont l'incapacité résulte d'un accident de service, d'un accident de trajet ou d'une maladie contractée en service, le CITIS pose au quotidien des questions concrètes : durée, prolongation, suivi médical, et traitement de la rechute après la reprise.

Réf : MAR-C-12

Profil des apprenants

Agents ou responsables du service du personnel de la gestion des carrières des établissements de la Fonction Publique

Prérequis

Pas de prérequis
Débutant ou peu d'expérience
Formation accessible à tous,
Adaptable en fonction du profil

Moyens pédagogiques

Acquisition de compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
Supports de formation
Exposés théoriques / cas pratiques

Satisfaction et évaluation

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même

Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation

Les + de la formation

Une explication concrète de l'instruction d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle
Une formation complète et pratique pour les gestionnaires RH
Quizz d'évaluation des acquis
Une mise à jour en temps réel de la réglementation

mise à jour
septembre 2026

durée :
3 heures

Tarif
350€ /stagiaires

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre la gestion et le suivi administratif et médical du CITIS
- Anticiper les différentes issues du CITIS (guérison, consolidation, reprise, reclassement)
- Identifier la notion de rechute et maîtriser sa procédure de reconnaissance.

Programme de la formation

Mettre en œuvre la gestion et le suivi du CITIS

- Conditions d'ouverture du droit (accident de service, accident de trajet, maladie contractée en service)
- Procédure de déclaration et d'instruction du dossier
- Suivi médical de l'agent : certificats de prolongation, contrôles, conseil médical
- Droits et obligations de l'agent pendant le congé (traitement, primes, prise en charge des frais)

Anticiper l'issue du CITIS

- Guérison ou consolidation : critères de distinction
- Reprise des fonctions : modalités, aménagements possibles (temps partiel thérapeutique)
- Inaptitude et reclassement
- Détermination du taux d'IPP et ouverture des droits à l'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

Intégrer la notion de rechute et sa procédure de reconnaissance

- Définition et critères de la rechute (lien de causalité avec le fait initial)
- Procédure de déclaration et charge de la preuve
- Effets de la reconnaissance : réouverture des droits CITIS, révision du taux d'IPP
- Sécurisation juridique du traitement des demandes (risque contentieux)



Cas pratiques :

Cas pratiques : la motivation de rejet de la décision d'imputabilité au service
Analyse de la jurisprudence